Image not found or type unknown

Demande de paiement d'un delta d'eau avec le compteur général

Par **sacolo**, le **16/02/2013** à **14:38**

Bonjour,

Nous sommes locataires depuis plusieurs années dans un bien constitué de plusieurs habitations.
Il y a un compteur général à l'entrée du lotissement. Chaque habitation est équipée par un compteur individuel. Entre notre compteur "personnel" et le compteur général, il y a une différence. Sachant qu'il n'y a pas d'espace vert commun et aucune utilisation possible par qui que ce soit depuis le compteur général, sommes nous obligés de payer la différence que nous réclame la régie. Nous pensons qu'il s'agit d'une fuite depuis ce premier compteur ou s'agit-il alors d'un branchement sauvage.

Par **HOODIA**, le **16/02/2013** à **17:16**

Vous devez avoir une fuite aprés le compteur de la résidence, ou simplement un compteur individuel ayant un probléme.

La solution est de fermer tous les compteurs ,sauf le général pour voir si ce dernier tourne toujours preuve d'une fuite...

La "régie " réclame la conso au compteur ,et ce qui se passe aprés ne la regarde pas!

Par **sacolo**, le **16/02/2013** à **17:31**

Je suis bien d'accord, il doit y avoir un problème au niveau du compteur général ou autre chose. Notre compteur individuel est OK et nous réglons ce que nous devons. Il n'y a aucun commun a entretenir avec l'eau du compteur général. Nous voulons bien régler ce que nous consommons mais pas plus.
A qui incombe la recherche de fuite si fuite il y a?
Dans le cas ou il n'y ai pas de fuite à qui incombe la consommation d'eau du compteur général sachant que nous avons des compteurs individuel et je le répète pas de commun à entretenir?

Par **sacolo**, le **20/02/2013** à **17:54**

Up..

Par **janus2fr**, le **21/02/2013** à **08:26**

Bonjour,
Pourriez-vous préciser la situation exacte.
Vous dites qu'il y a un compteur général pour la résidence et des compteurs particuliers à chaque habitation. Mais de quel type de compteur parlez-vous ? Sont-ce tous des compteurs d'abonnement ou bien le seul compteur d'abonnement est le général et les autres de simples compteurs divisionnaires privés ?
Si c'est bien ça, c'est donc uniquement le compteur général qui fait foi et c'est donc bien lui qui génère la facture à payer pour l'ensemble de la résidence. Chaque habitant est donc tenu de payer en fonction de son compteur divisionnaire plus sa quotepart sur la différence entre le compteur général et la somme des compteurs divisionnaires.

Par **sacolo**, le **21/02/2013** à **10:34**

Bonjour et merci de votre réponse.
Il m'est difficile de répondre à votre question. Le compteur individuel est dans le garage et une société vient faire le relevé annuellement. Je ne sais pas ce qui pourrait me renseigner sur le fait que ce soit un compteur d'abonnement ou un compteur divisionnaire. Si vous pouviez m'indiquer comment faire la différence ce serait sympa.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés